

RÉSUMÉ

Du 10 au 12 juillet 2001, il s'est tenu un séminaire organisé conjointement par le ministère canadien des Affaires étrangères et du Commerce international et par le ministère de la Défense du Royaume-Uni [Centre conjoint de la doctrine et des concepts]; ce séminaire était axé sur le rôle que les forces militaires internationales pourraient jouer face à l'insécurité importante régnant au sein des camps de réfugiés de même que l'environnement physique qui les entoure. Le séminaire se voulait complémentaire d'un atelier antérieur dont le gouvernement du Canada était l'hôte et qui portait sur le rôle que des forces de police internationales pourraient jouer dans les mêmes contextes¹.

Tenant compte des expériences acquises sur le terrain, de même que des discussions tenues au sein du Conseil de sécurité et de l'Assemblée générale des Nations Unies ces dernières années, les deux réunions avaient pour objectif de formuler des stratégies concrètes de traitement de cas d'insécurité dans les camps de réfugiés. Il se peut que, dans ces cas, les gouvernements des pays d'accueil, qui portent la principale responsabilité de garantir la sécurité physique des réfugiés, aient besoin du soutien de la communauté internationale pour maintenir le caractère civil et humanitaire des camps sur leur territoire. La lutte contre l'insécurité dans les camps de réfugiés, particulièrement la présence d'éléments armés, peut avoir des incidences importantes sur la stabilité

¹ Ministère des Affaires étrangères et du Commerce international, « Atelier sur le rôle potentiel de forces de police internationales dans la sécurité des camps de réfugiés », rapport émanant de l'atelier du même nom tenu au Centre de conférences du gouvernement les 22 et 23 mars 2000. Voir aussi www.dfait-maeci.gc.ca/foreign_policy/human-rights/

régionale et sur la sécurité des civils dans ces milieux et autour d'eux, y compris sur celle des agents humanitaires qui leur viennent en aide. Les cas récents du Timor-Oriental, de la Guinée et de la Tanzanie illustrent bien ce constat. Certains intervenants des milieux humanitaires et universitaires ont formulé des hypothèses quant aux rôles que pourraient jouer les acteurs policiers ou militaires de l'extérieur. Les réunions d'Ottawa et d'Oxford visaient quant à elle à examiner des hypothèses qui n'avaient pas été mises à l'épreuve et à cerner les incidences et les exigences de ce type d'intervention.

Le séminaire du 10 au 12 juillet 2001 s'est tenu à Eynsham Hall, au Royaume-Uni, et a réuni des représentants de pays contributeurs de troupes ayant une expérience du maintien de la paix au moyen de forces militaires et policières et des responsabilités en matière de protection des camps de réfugiés nationaux, des spécialistes du développement international, des diplomates et des experts des questions juridiques, ainsi que des praticiens appartenant à des organisations humanitaires de l'ONU, du mouvement de la Croix-Rouge et du milieu des ONG. À l'aide d'études de cas et d'expériences pertinentes, les participants ont mis l'accent sur des situations de grave insécurité, où on pourrait utiliser des forces militaires internationales pour venir en aide aux organismes humanitaires et aux gouvernements des pays d'accueil chargés de la gestion des camps. On a accordé une importance particulière au repérage des circonstances dans lesquelles ces forces seraient déployées, et avec quel mandat et quelles capacités.

Les participants ont convenu du fait que, s'il est vrai que la sécurité intérieure d'un camp de réfugiés demeure une fonction incombant à la police, des forces militaires internationales *pourraient*, sous